

ORDONNANCE COLLECTIVE

ORDONNANCE : Effectuer un prélèvement pour culture de plaie		NUMÉRO : 6.03
		DATE : Mai 2007
		RÉVISÉE :
PROFESSIONNELS VISÉS	▪ Infirmières ▪ Infirmières auxiliaires	Référence à un protocole
TYPE D'ORDONNANCE	Ordonnance visant à initier des mesures diagnostiques.	Oui
		Protocole infirmier de soins de plaies

PROFESSIONNELS HABILITÉS

- Infirmières
- Les infirmières auxiliaires sont autorisées à contribuer à l'application de cette ordonnance après évaluation par l'infirmière.

CLIENTÈLES VISÉES

- Les usagers présentant tout type de plaies
- SAUF :** les plaies chirurgicales récentes (< 1 mois)

UNITÉS OU SERVICES CONCERNÉS

- CSSSNL

ACTIVITÉS RÉSERVÉES

INFIRMIÈRES

- Évaluer la condition physique et mentale d'une personne symptomatique.
- Initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques, selon une ordonnance.
- Déterminer le plan de traitement relié aux plaies et aux altérations de la peau et des téguments et prodiguer les soins et les traitements qui s'y rattachent.

INFIRMIÈRES AUXILIAIRES

- Effectuer des prélèvements selon une ordonnance.

1. INTENTION THÉRAPEUTIQUE

- Optimiser le traitement des plaies.
- Confirmer ou infirmer la présence d'infection dans une plaie en obtenant un spécimen des sécrétions de la plaie pour fin de culture.

2. CONDITION D'INITIATION

- Présence d'une plaie présentant des signes cliniques d'infection
- Arrêt de progression de la cicatrisation

3. ORDONNANCE

- Procéder à une culture par écouvillonnage en présence de signes cliniques d'infection ou d'arrêt de progression de la cicatrisation d'une plaie.

4. CONDITIONS D'APPLICATION

4.1. Indications

- Présence de signes cliniques d'infection.

4.2. Contre-indications

- N.A.

5. MÉTHODES

5.1. Précautions et directives

- S'assurer de bien identifier un médecin requérant sur la requête.
- S'assurer d'indiquer sur la requête le nom de l'installation qui demande la culture.

5.2. Procédures

- Méthode de soins de l'AQESSS :
«Prélèvement pour culture de plaie»

5.3. Éléments de surveillance

- Évaluer les changements au niveau des signes cliniques d'infection systémiques et/ou locaux.

5.4. Complications

- N.A.

5.5. Limites d'application

- S'assurer du suivi médical du résultat de la culture peu importe le résultat.

